

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2025

DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SEANCE

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES.

1. SUBVENTION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DES SENTES
2. APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2025-2028
3. CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION FSE DU COLLÈGE MARIE CURIE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET LAURÉAT DU BUDGET PARTICIPATIF « TOUS ET TOUTES SECOURISTES ! »
4. DON DE LITS DE LA CRÈCHE JANE ET PAULETTE NARDAL A L'ASSOCIATION AMITIÉS FRANCAM
5. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE 19-25 CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS DE LA MER POUR LA CUISINE DE PRODUCTION DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET JULIE DAUBIÉ
6. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE VIANDE BIO POUR LA CUISINE DE PRODUCTION DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET JULIE DAUBIÉ
7. SUBVENTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR LA CRÉATION D'UNE ANTENNE DENTAIRE
8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 196 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DIRECTION JEUNESSE ET PRÉVENTION

10. CONVENTION DE SUBVENTION POUR LA JOURNÉE DE PRÉVENTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2025
11. CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC LES QUATRE ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF AGIS T JEUNE DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE
12. CONVENTION AUTORISANT LE PASSAGE D'UN VÉHICULE DE COLLECTE DES DÉCHETS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE ROMAIN-ROLLAND

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

13. CONVENTION DE PARTENARIAT « IKARIA » CINÉMA ET SPECTACLE VIVANT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

14. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC EST ENSEMBLE RELATIF À LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MOBILIERS DE BUREAU ET DE RÉUNION
15. FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ANNEXES (PÉAGE, PARKING, LAVAGE) PAR CARTES ACCRÉDITIVES POUR LES VÉHICULES DE LA VILLE DES LILAS. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PASSE SELON LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER LEDIT ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
16. LANCEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCES DE LA VILLE DES LILAS ET DU CCAS
17. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'IMPRESSION ET AU FAÇONNAGE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PÉRIODIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

18. ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ
19. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ENSEMBLE

(La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS. - Je vous propose qu'on ouvre notre séance. Bienvenue à toutes et à tous pour ce Conseil municipal de rentrée, le premier après l'été. J'espère que vous avez toutes et tous passé un été reposant et réparateur.
Je vais commencer par procéder à l'appel des présents.

Monsieur BENHAROUS, présent.
Monsieur CISINSKI, présent.
Madame DA SILVA (excusée, pouvoir à Madame NIANG).
Monsieur PAQUIS, présent.
Madame BETEMPS (excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS).
Monsieur GUIRAUD, présent.
Madame NIANG, présente.
Monsieur PRIMAULT (excusé, pouvoir à Monsieur CISINSKI).
Madame DJERBOUA (excusée, pouvoir à Monsieur BILLOUET).
Monsieur LAFEUILLE, présent.
Madame LEBAS, présente.
Monsieur LAGRANGE, présent.
Madame GAUDUBOIS, présente.
Monsieur BILLOUET, présent.
Monsieur CARROUER (excusé, pouvoir à Madame LEBAS).
Madame FERRANDON, présente.
Monsieur LE PONTOIS, présent.
Madame YAHIAOUI, présente.
Madame ANGEL (excusée, pouvoir à Monsieur LEPONTOIS).
Madame GIFFARD, présente.
Monsieur DOUXAMI, présent.
Madame BERREBI (excusée, pouvoir à Monsieur BENHAROUS).
Madame PUIPIER, présente.
Madame CANABATE (excusée, pouvoir à Madame GIFFARD).
Monsieur BERNSTEIN, présent.
Madame FALQUE (excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS).
Madame AGUILERA-TORRES, présente.
Madame BERCERON, absente.
Madame BARBET, absente.
Monsieur VIVANTE, absent.
Monsieur ZILBERG, absent.
Madame SARRE, présente.
Madame BERTHOUMIEUX, présente.
Monsieur ALONSO, présent.

L'appel des présents ayant été effectué, le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 JUILLET 2025

Il nous faut d'abord adopter le compte rendu de notre précédente séance, du Conseil municipal du 2 juillet dernier. Vous l'avez reçu de manière exhaustive. Est-ce que tel ou tel aspect de ce compte rendu appellerait des remarques ou des demandes de modification ?

On peut considérer que ce **compte rendu est adopté.**

DÉSIGNATION D'UN-E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame AGUILERA TORRES. Est-ce que cette candidature convient à tout le monde ? Il n'y a visiblement pas d'opposition. Nancy fait l'unanimité, tu seras notre secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Il me faut également vérifier que vous avez pu toutes et tous prendre connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal, en vertu des pouvoirs que vous m'avez confiés lors de notre Conseil municipal d'installation. Est-ce que telle ou telle de ces décisions appellerait une demande de précision, de questionnement, une prise de position ?

On peut considérer que le Conseil et les élus ont été informés des décisions prises depuis notre dernière séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Il nous faut procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal puisqu'au cœur de l'été, notre collègue Vincent DURAND m'a écrit pour m'informer de sa démission. J'en ai pris acte et, conformément aux usages, j'en ai informé le Préfet. Je veux remercier notre collègue Vincent DURAND de sa participation à nos débats, de son investissement au service de notre ville pendant un peu plus de ces cinq années passées au sein de cette instance.

Comme le prévoit la réglementation, j'ai sollicité le candidat suivant sur la liste du *Printemps Lilasien*, sur laquelle Vincent DURAND avait été élu, pour l'informer qu'il était désormais amené à siéger à nos côtés. Charles ALONSO, puisqu'il s'agit de lui, m'a fait savoir qu'il acceptait cette désignation. Charles ALONSO est désormais conseiller municipal. Je te souhaite, Charles, en notre nom à toutes et tous, la bienvenue parmi nous, et je te cède la parole si tu veux nous dire quelques mots.

Monsieur ALONSO.- Déjà merci, parce que j'ai appris cela alors que j'étais en Italie en voyage ! On n'avait pas réussi à me trouver visiblement. Quelques mots pour dire qu'il m'a semblé important, même si je n'habite plus depuis un peu plus de deux ans dans la commune des Lilas, d'être présent aujourd'hui, ne serait-ce que par fidélité. Je pense que c'est une notion importante, alors que la colonne vertébrale politique du pays semble vaciller. Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. En fidélité vis-à-vis des engagements que j'avais pris en 2020, fidélité vis-à-vis des électeurs, des camarades, je suis heureux d'être avec vous pour les quelques Conseils municipaux qu'il nous reste à faire ensemble.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Charles de ces quelques mots. Sois assuré qu'on est tout aussi heureux, pour celles et ceux qui te connaissent depuis de nombreuses années, de te voir autour de cette table.

J'en profite, dans la continuité de cette installation, pour demander aux élus du groupe du *Printemps Lilasien* de bien vouloir dès que possible, nous désigner qui, parmi elles et eux, suppléera Vincent DURAND pour les différentes instances dans lesquelles il était amené à siéger, de manière à ce que, d'ici à notre prochain Conseil municipal (il n'y a pas d'urgence à quelques jours près) nous puissions valider ces nominations par le vote des délibérations réglementaires qui permettront d'assurer le bon fonctionnement de nos instances.

POINT D'INFORMATION

Avant de passer à l'étude des différentes délibérations qui composent notre ordre du jour, je voudrais, mes chers collègues, rendre hommage à quelques personnalités Lilasiennes qui nous ont malheureusement quittés depuis notre dernière séance.

Rendre hommage d'abord à Jean-Marie LUCE, qui nous a quittés au lendemain de notre dernière séance, puisqu'il est décédé le 3 juillet dernier à l'âge de 76 ans. Jean-Marie LUCE était un scientifique. Il avait mené de brillantes études jusqu'à rédiger une thèse en entomologie consacrée aux cétoines de la forêt de Fontainebleau. Il avait ensuite mené l'essentiel de sa carrière comme enseignant, notamment les dernières années au lycée Carnot. Mais Jean-Marie LUCE était surtout un citoyen engagé, un Lilasien engagé. Il l'était en particulier sur les questions environnementales et de protection de la nature. Jean-Marie LUCE était un membre actif du *Potager des Lilas*. Il s'intéressait beaucoup aux parcelles dévolues au potager de la Corniche des forts. Il avait déposé d'ailleurs un projet qui avait été lauréat, qui était arrivé très largement en tête, lors de la première édition du budget participatif. Il avait mené campagne tambour battant pour permettre de doter la ville de bacs qui permettaient à des personnes à mobilité réduite et en fauteuil de pouvoir pratiquer le jardinage. À l'annonce de son décès, j'ai présenté mes condoléances à sa fille et je le fais de nouveau ce soir en notre nom à toutes et à tous.

Quelques mots d'hommage également pour Jean-Jacques JULIEN qui nous a quittés au cœur de l'été - je l'ai appris plus récemment grâce à Daniel GUIRAUD -, le 30 juillet dernier, à l'âge de 75 ans. Jean-Jacques JULIEN était un Lilasien, mais il était surtout un acteur économique important de notre ville puisqu'en 1979, il avait fondé une entreprise qui a longtemps eu une antenne sur notre commune et qui continue d'y exercer son activité. Cette entreprise s'appelle Dépanne 2000, et sous sa houlette, cette petite entreprise au départ de dépannage est rapidement devenue très florissante puisqu'elle compte aujourd'hui 18 agences, la plus proche à Bagnolet, à quelques mètres des Lilas, qui réalisent plus de 400 interventions de dépannage chaque jour. Jean-Jacques JULIEN était aussi un passionné de rallyes, notamment de rallyes historiques. Il fut d'ailleurs plusieurs fois champion

de France de cette discipline dans sa jeunesse. On a appris, en tout cas pour ma part, récemment, le décès de Jean-Jacques Julien, qui est survenu au cœur de l'été, et j'ai adressé à son épouse, (comme d'autres élus), à ses enfants, l'expression de nos condoléances. Là aussi, je leur renouvelle ce soir, en notre nom à toutes et à tous.

Quelques mots également pour évoquer la mémoire de Claudine GIDOLET, qui nous a quittés le 6 août dernier à l'âge de 69 ans. Parmi les élus, parmi les agents communaux peut être plus encore, cette nouvelle a été un choc terrible puisque nous connaissons toutes et tous Claudine, qui avait été pendant plusieurs décennies un pilier de notre administration communale. Claudine avait mené la quasi-totalité de sa carrière professionnelle aux Lilas, à la Mairie des Lilas. Elle y a passé 33 ans, jusqu'à sa retraite qu'elle avait prise en 2018. Elle avait d'abord exercé au Centre communal d'action sociale, puis au service des affaires générales et enfin au service des élections. Elle avait fini sa carrière comme étant la grande prêtresse de toutes les journées et les soirées électorales Lilasiennes. Elle organisait cela avec beaucoup de précision, beaucoup de professionnalisme et beaucoup de rigueur. Elle était très appréciée de ses collègues, à la fois pour sa rigueur, mais aussi pour sa gentillesse et son humour. C'était une habitante des Lilas. Elle aimait profondément notre ville. Son départ a aussi été une triste nouvelle, notamment pour les habitantes et les habitants du quartier des Bruyères (ses voisins) dans lequel elle résidait. À ses deux fils, à sa famille et à ses amis, à ses anciens collègues également qui ont été très affectés, je présente nos sincères condoléances.

Je voudrais également rendre hommage à Madame Nicole PETIT, qui nous a quittés le 30 août dernier à l'âge de 83 ans. Son décès a laissé un vide immense aux Lilas, à la hauteur de l'empreinte que Nicole a laissé dans notre ville, à la hauteur aussi de la grande dame qu'elle était. Nous étions d'ailleurs nombreuses et nombreux dans cette même salle, lundi dernier, réunis pour lui rendre un dernier hommage à l'initiative de ses amis du *Secours Populaire*. Et j'ai alors pu dire, avec Valérie LEBAS, Patrick CARROUER et Daniel GUIRAUD, et de nombreux autres élus qui étaient là, tout le respect, toute l'admiration que suscitait le parcours de Nicole. Car ce parcours est avant tout celui d'une combattante, celui d'une militante. Une militante féministe d'abord, elle qui mena un parcours scientifique remarquable à une époque où l'on considérait que ces disciplines étaient encore l'apanage des hommes, mais qui a su se forger la place que son talent lui donnait, lui permettait d'espérer, en soutenant deux thèses auprès du Commissariat à l'Énergie Atomique et en devenant ingénieure de recherche dans le traitement des métaux précieux. C'était également une militante antiraciste, puisqu'elle a fait ses premières armes militantes au sein du MRAP, le *mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*. Elle a, toute sa vie, lutté contre toutes les formes de discriminations. Une militante des droits de l'enfant, elle ne supportait pas de voir un enfant souffrir, de voir un enfant malheureux, de voir un enfant ne pas bénéficier de toutes les chances qu'il devait avoir de réussir sa vie. Elle disait d'ailleurs à celles et ceux qui la taquinaient un peu sur le nombre d'heures qu'elle passait à son engagement militant en lui disant « *mais est-ce que cela sert vraiment ?* », que si un seul des enfants dont elle s'occupait s'en sortait, elle considérait que ce serait déjà une grande satisfaction. Je crois qu'il y a beaucoup plus d'enfants (et pas qu'un seul) qui s'en sont sortis grâce à l'investissement de Nicole PETIT. C'était aussi une militante, mais moins connue, de la cause animale. Elle y a consacré énormément de temps et d'énergie, notamment à s'occuper des chats de son quartier, des chats errants qu'elle nourrissait, qu'elle faisait stériliser, dont elle s'occupait au quotidien, même si elle le faisait avec beaucoup de discrétion. Et puis c'était évidemment pour nous une militante de la solidarité, puisque la plupart d'entre nous, nous l'avons connue pendant les très nombreuses années où elle a été la cheville ouvrière de l'antenne Lilasienne du *Secours populaire*, à laquelle elle a consacré une énergie débordante à étoffer l'équipe de bénévoles, et surtout, à soutenir les familles qui en avaient besoin en leur distribuant nourriture et vêtements, en les aidant dans leurs démarches administratives, notamment de régularisation, en organisant du soutien scolaire pour les enfants, des sorties culturelles ou des voyages lors des vacances. Elle a vraiment été la cheville ouvrière et l'âme du *Secours populaire* pendant de très nombreuses années. Nicole PETIT n'était pas qu'une militante. Elle était aussi une personnalité très attachante, très ferme dans ses convictions, mais profondément empreinte d'humanité, rigoureuse mais bienveillante, exigeante mais d'une profonde gentillesse. Son décès laisse un très grand vide aux Lilas. Mais je sais que notre Ville ne l'oubliera pas et lui rendra le plus beau des hommages, en restant toujours fidèle aux valeurs humanistes qu'elle a portées haut tout au long de sa vie. À sa famille et à ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, je voudrais rendre hommage à Jean Marie LUCE, à Jean-Jacques JULIEN, à Claudine GIDOLET et à Nicole PETIT, que nous observions un moment de recueillement.

[Moment de recueillement]

Je vous remercie.

Je vous propose de débiter l'étude de notre ordre du jour. Nous avons une vingtaine de délibérations à étudier ce soir, comme d'habitude, en deux catégories, les premières donnant lieu à présentation de la part des élus en charge du secteur concerné et échanges, le cas échéant, avant qu'il y ait vote ; puis la deuxième partie, sans forcément de présentation de la part des élus, mais avec la possibilité évidemment, pour chacune et chacun de poser toutes les questions qui vous paraîtraient utiles.

.....

Pour la première délibération qui consiste en le versement d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement du parvis des Sentes, je cède la parole à Christophe PAQUIS.

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. SUBVENTION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DES SENTES

Monsieur PAQUIS.- Monsieur le Maire. C'est une bonne nouvelle, une subvention, c'est toujours une bonne nouvelle. Je vais faire un petit retour sur l'historique, pourquoi on est allé chercher ces subventions, sachant que les six nouvelles stations de métro qui permettent le prolongement de la ligne 11 ont été ouvertes en juin 2024, déjà un peu plus d'un an. Cela a transformé les quartiers concernés sur la ligne 11. Sur notre commune, le prolongement concernait plus particulièrement la mise aux normes d'accessibilité de la station Mairie des Lilas, ancien terminus de la ligne avec l'aménagement d'ascenseurs, et la création de la nouvelle station Serge Gainsbourg au quartier des Sentes.

Ce prolongement a également été accompagné d'une réflexion sur l'aménagement des espaces publics aux abords des stations, qui a associé Île-de-France Mobilités, la RATP, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Seine-Saint-Denis Habitat, sur la base d'un schéma de référence validé pour chacune des stations. En effet, les aménagements aux abords de ces deux stations de métro doivent impérativement répondre aux enjeux suivants : d'intermodalité entre les différents modes de déplacement et de sécurisation des déplacements, notamment pour les piétons et les cycles, en lien avec le schéma stratégique cyclable ; d'amélioration de l'accessibilité aux stations ; d'attractivité des deux stations par un traitement fonctionnel et qualitatif, en créant des espaces conviviaux à travers un aménagement paysager de qualité (conception, choix des matériaux mis en œuvre, palette végétale adaptée) et permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, et surtout d'intégration d'une démarche de développement durable et de concertation avec les différents acteurs, tout en recherchant des solutions économiques adaptées à notre territoire.

Sur nos deux stations de métro qui ont été concernées, les travaux d'aménagement du pôle Gare Mairie des Lilas ont été livrés début 2024. Concernant le pôle Gare Serge Gainsbourg, les travaux d'un montant total de 2 802 000 € environ, sont en cours et font déjà l'objet de l'attribution d'une subvention de 1 387 724€ de la part d'Île-de-France Mobilités.

La Ville des Lilas a par ailleurs sollicité le financement de la métropole du Grand Paris au titre des travaux de désimperméabilisation et de renaturation de ce pôle gare, et par décision du 24 juin dernier, la MGP a décidé l'octroi d'une subvention de 349 428 € au titre du fonds d'investissement métropolitain.

Deux choses. D'abord, un grand merci aux services qui sont allés chercher cette subvention. On ne s'en rend pas compte, mais ce sont des pages de dossiers à remplir, à relancer et à fournir un tas de papiers. C'est un travail gigantesque et énorme. Je les remercie beaucoup. Puis, peut-être un petit point où on en est du pôle gare Serge Gainsbourg. On a la RATP a enfin tenu ses engagements et nous laisse avancer progressivement. On attaque la deuxième partie du parvis, face à la sortie station de métro. Les travaux ont démarré et devraient être finis, on espère, d'ici la fin de l'année. Il y a encore quelques bricoles à régler avec la RATP, qui sont des constructeurs de stations de métro, mais pas d'aménagement de parvis, cela ne les intéresse pas vraiment. Ils nous ont laissé des dalles béton qu'on a dû traiter, c'est en cours. La végétalisation va arriver aussi sur la fin de l'année, novembre, décembre. On attend que la période soit propice et que les arbres, de grands arbres, arrivent. Je pense que tout le monde va être d'accord pour signer la convention du versement de la subvention.

Monsieur BENHAROUS.- Il est rare de voter contre une délibération qui propose que l'on touche quelques centaines de milliers d'euros. Je veux évidemment m'associer au double remerciement que tu as formulé auprès de nos services, en particulier de la Direction générale des services techniques. Le travail important de recherche de subventions, sur ce projet comme sur d'autres, nous permet sans doute de financer au moins une bonne moitié des investissements que

nous avons réalisés sur l'ensemble du mandat. Et, le suivi des travaux, d'abord nos travaux, puis le suivi des travaux avec des partenaires avec lesquels ce n'est pas toujours facile. Si, pour nous, c'est une priorité absolue de terminer ces travaux au quartier des Sentes, on voit bien que pour la RATP, ce n'est pas forcément leur priorité et on peut le comprendre. Il faut parfois jouer des coudes, ou en tout cas de ne pas hésiter à mettre un peu la pression à nos partenaires pour que les choses avancent. On aurait préféré que cela aille plus vite. Les habitants du quartier des Sentes aussi, on l'imagine bien puisque les travaux, ils en ont eu pour quelques années, mais enfin là, on touche vraiment le bout et je pense qu'ensuite, chacun appréciera la qualité des aménagements qu'on aura pu réaliser.

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à Simon BERNSTEIN, qui va nous présenter le projet éducatif de territoire pour la période 2025-2028.

2. APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2025-2028

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter la délibération relative à l'approbation du projet éducatif de territoire (PEDT) 2025-2028 de la ville.

Ce document, dans la continuité du précédent, constitue une feuille de route pour les trois prochaines années. Il traduit la volonté municipale de garantir à chaque enfant lilasien un parcours éducatif complet, cohérent et enrichissant en complément de l'action de l'Éducation nationale.

Le PEDT s'articule autour de quatre grandes priorités : l'égalité des chances et la réussite scolaire en renforçant le suivi éducatif ; l'accompagnement scolaire et l'inclusion : le bien-être des enfants par la diversification d'activités culturelles, sportives et de loisirs adaptées et accessibles à toutes et tous ; le soutien à la parentalité grâce à la mise en place de rencontres, d'espaces d'échanges et de dispositifs favorisant un environnement éducatif harmonieux ; enfin, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines, notamment l'égalité, l'inclusion et le développement durable au travers de projets de sensibilisation et de formation.

Ce PEDT est le fruit d'un diagnostic éducatif partagé avec le retour des différentes parties prenantes. Il met en avant les besoins spécifiques des enfants Lilasiens et affirme notre engagement en faveur d'une cohésion sociale forte et d'un accès équitable aux ressources éducatives. Les actions prévues sont financées par le budget municipal et déployées en coordination avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce PEDT 2025-2028 (qui est annexé à la présente délibération) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué, c'est-à-dire moi, à signer le document et les conventions nécessaires avec les partenaires éducatifs.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Simon, de cette présentation d'un document important et volumineux dont vous avez sans doute pu prendre connaissance.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce document qui est effectivement important, notamment parce que dans une période durant laquelle on voit bien que les moyens dévolus à l'Éducation nationale ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'ils devraient être, et si nous refusons de nous positionner comme un supplétif de l'Éducation nationale qui doit assumer ses responsabilités, on voit bien que notre rôle éducatif n'a jamais été aussi important et que nous essayons en tout cas de le mettre en œuvre aussi pleinement que cela nous semble nécessaire. Oui ?

Madame SARRE.- Je commence par une petite remarque tout à fait anodine mais quand même, qui a sa petite importance dans la note, et je pense, dans le document aussi. Il est question de développement durable et je pense qu'aujourd'hui c'est, j'allais dire, *has been*. On ne dit plus *développement durable* qui peut être considéré comme un oxymore. Voilà une petite remarque, dont vous tiendrez compte ou non ?

Monsieur BERNSTEIN.- Je suis d'accord, Frédérique.

Monsieur BENHAROUS.- Sur cette belle unanimité, on peut soumettre la délibération au vote ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité, moins les trois abstentions.

Je passe la parole à Martin qui va nous présenter une délibération relative à un projet lauréat du budget participatif.

3. CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION FSE DU COLLÈGE MARIE CURIE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET LAURÉAT DU BUDGET PARTICIPATIF « TOUS ET TOUTES SECOURISTES ! »

Monsieur DOUXAMI. - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ici, nous revenons sur une délibération, qui est technique mais qui a son importance, et cela nous permet un peu de mettre en valeur ce budget participatif. Peut-être vous souvenez que nous l'avons lancé il y a à peu près un an. Les Lilasiens et les Lilasiennes ont voté au cours du mois d'avril et on a publié les résultats en mai. Un des projets qui a gagné, l'attribution de matériel formation de secourisme pour notre collège Marie Curie.

L'idée ici, c'est qu'au départ on finançait en direct ce projet, et il a semblé plus pertinent en réalité, de passer par l'association du collège, le foyer socio-éducatif, qui est géré essentiellement par des personnels de l'Éducation nationale et de leur accorder une subvention de 17 000 €, un peu moins que ce qu'on avait décidé pour le budget participatif, pour l'acquisition de matériel de formation pour apprendre aux élèves, mais aussi au personnel, à aux premiers secours, aussi bien de la dénomination ou se servir d'un défibrillateur. Pour cela, il faut des mannequins ou des défibrillateurs de test. C'est à cela que va servir cette subvention. Ici, on est dans le respect du budget participatif et du vote des citoyennes et des citoyens. En plus, on s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen. Pour ceux qui connaissent bien le collège, cela permet à l'élève, par exemple, d'obtenir son brevet ou de valoriser d'autres compétences au collège, au lieu d'avoir des compétences purement d'éducation.

Je vous propose de voter ce partenariat. On signe une convention de financement, comme d'habitude. Elle est en annexe de la délibération, si vous voulez le détail, entre ce FSE et la Mairie des Lilas représentée par Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup Martin de cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX. - Merci Monsieur le Maire. Je n'ai pas de commentaire sur ce sur ce projet lauréat qui me semble très bien, mais j'avais un commentaire sur un autre projet lauréat, et je saisis l'opportunité de le faire rapidement, avec toute la délicatesse possible. Un des projets lauréats a été d'offrir des trousse, des stylos, des règles. Je voudrais déjà remercier la Mairie parce que ce que les enfants ont reçu était de grande qualité, et j'ai trouvé cela bien. Maintenant, j'avais déjà tout à la maison. Je pense que je ne suis pas la seule. Finalement, on a reçu des choses dont on n'avait pas besoin. Je sais que je ne suis pas la seule, je sais que ce n'était pas le but. Mais, dans cette société de surconsommation, cela m'a semblé un peu... Chaque élève de chaque classe, tous les CP, les CE1, les CE2, cela interrogeait. Je ne sais pas comment le formuler autrement. Je suis bien sûr pour que chaque enfant des Lilas ait le matériel adéquat et de bonne qualité. Maintenant, est-ce qu'il faut pour chaque famille fournir tout ? Visiblement les Lilasiens ont décidé que oui puisqu'il y a eu un vote.

Monsieur BENHAROUS. - Peut-être deux petites remarques si ce n'est pas réponses, ce que j'entends parfaitement. Ce projet a été déposé dans le cadre du budget participatif, il n'y avait pas de raison, au regard du règlement du budget participatif, de ne pas le soumettre au vote. Il a été soumis au vote, il a été lauréat, donc on l'a mis en œuvre. C'est le principe de la démarche.

On a pourtant essayé, mais peut-être qu'on aurait dû davantage axer la communication plus tôt auprès des familles pour leur faire savoir que ce matériel allait arriver. On avait fait figurer l'information dans *Infos Lilas* juste avant l'été. Je crois qu'on avait essayé de faire passer un flyer dans l'ensemble des écoles. Mais, en fin de l'année, l'information peut moins bien passer. L'objectif était que les familles dont on savait qu'en général elles utilisent la période estivale pour faire les courses de rentrée, aient l'information avant, sachent que les enfants allaient être dotés d'une trousse à peu près complète. On avait même essayé de préciser le contenu de manière à ce qu'il n'y ait pas de double achat possible. Visiblement, de ce que tu nous dis, cela n'a pas été un parfait succès, mais on fera mieux.

Madame BERTHOUMIEUX. - Non, non, on l'a complètement su. C'est juste que j'avais déjà la trousse, la règle et les feutres. Je n'en ai pas racheté, mais... Je n'achète pas une trousse par an. En fait, ce point me met dans une remarque plus générale des objets qu'on donne qui apparaissent de manière générale dans notre façon de vivre et qu'à mon sens il faut enlever petit à petit.

Monsieur DOUXAMI. - Sur cette surabondance, avec Simon, on a bien discuté avec les enseignants dans les priMaires. Souvent cette trousse, même si elle a déjà été achetée, elle est dans la réserve de la classe et cela a été géré de manière assez intelligente, c'est-à-dire que ceux qui avaient déjà du matériel, il peut arriver parfois que le matériel était prêté à ceux qui ne l'ont pas.

À la fin, c'est le bon sens qui prévaut et c'est souvent les enseignants dans les classes qui vont redistribuer du matériel. Et je ne pense pas qu'aujourd'hui on ait jeté des règles ou des crayons. Après, je suis d'accord avec ta remarque, mais comme l'a dit Monsieur le Maire, on ne peut pas aller contre ce projet. On a essayé de le faire le plus intelligemment possible, mais avec du matériel de qualité, c'est important, en faisant une communication très en amont et répétée au cœur du mois d'août, puis en aval, de discuter avec les équipes enseignantes pour la meilleure utilisation de ce matériel qui a été fourni aux élèves.

Monsieur BENHAROUS. - Un autre projet, qui lui, à mon avis me paraît plus consensuel, il y a aussi une autre question qui se pose, en tout cas que je me suis posée. Je ne vote pas au budget participatif, je me l'interdis. Mais c'est vrai que se pose la question de savoir si l'ensemble des familles avaient besoin de ce matériel et s'il n'aurait pas été plus pertinent d'offrir aux familles qui en avaient le plus besoin, peut-être un peu plus de matériel et un peu moins, voire pas du tout, à d'autres familles qui en avaient moins besoin. La question se pose. Les projets du budget participatif, on les prend comme ils sont, on les soumet au vote comme ils ont été présentés, mais cela fait partie des questions qu'on pouvait se poser.

Je reviens à notre projet, celui du secourisme et je mets aux voix la délibération Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Madame Moussou NIANG qui va nous parler d'un don de lits que nous faisons à une association de solidarité.

4. DON DE LITS DE LA CRÈCHE JANE ET PAULETTE NARDAL A L'ASSOCIATION AMITIÉS FRAN-CAM

Madame NIANG. - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. 22 lits de la crèche Jeanne et Paulette Nardal, autrefois utilisés pour accueillir les tout-petits, sont aujourd'hui inutilisés. Plutôt que de les laisser entreposés, la Ville souhaite leur donner une seconde vie grâce à l'association Amitiés Fran-Cam engagée dans des actions de solidarité entre la France et le Cameroun. Ces lits pourront être acheminés vers des structures locales et contribuer à améliorer l'accueil et les conditions de vie des jeunes enfants. C'est un geste simple en apparence, mais qui incarne plusieurs valeurs fortes : la solidarité, l'humanité et la dignité en offrant aux enfants Camerounais des conditions d'accueil plus favorables.

En approuvant cette convention, nous ne faisons pas seulement un don d'équipements, mais on réaffirme que notre Ville choisit de tendre la main aux plus démunis, tout simplement. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention qui permet la mise à disposition de ces lits au profit de l'association Amitiés Fran-Cam. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup. Juste pour préciser que la délibération est nécessaire pour officialiser le don. Le mérite ci revient à l'association qui avait repéré ces lits et qui nous a sollicités. Il faut leur rendre la paternité ou la maternité de ce projet.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Madame Gaëlle GIFFARD qui va nous présenter peut-être les deux points ensemble ou séparément.

5. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE 19-25 CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS DE LA MER POUR LA CUISINE DE PRODUCTION DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET JULIE DAUBIÉ

Madame GIFFARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, il y a deux délibérations relatives à la fourniture de produits pour la cuisine de production que nous avons inaugurée le 15 septembre pour les élèves des écoles Paul Langevin et Julie Daubié. Peut-être un petit mot pour redonner le contexte. Vous savez que c'est un projet qu'on porte depuis longtemps, pour lequel on a bénéficié du soutien de la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec le Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France. Une délibération que j'avais présentée lors d'un précédent conseil, pour nous accompagner dans ce projet, dans l'identification de fournisseurs en bio local, ou au mieux, durables.

Là, il s'agit de deux délibérations, l'une par rapport aux produits de la mer et l'autre par rapport à la viande. Aujourd'hui, nous cuisinons des repas pour les 500 élèves des écoles Pau-Langevin et Julie Daubié. Nous avons recruté une équipe de neuf personnes avec un chef, qui produit chaque jour les repas à destination de ces élèves.

Les appels d'offres ont été passés il y a plusieurs mois, mais nous avons essayé, par ces appels d'offres et par une politique d'allotissement assez fine, de cibler des producteurs et productrices ou pêcheurs et pêcheuses de produits de qualité. Par exemple, pour la pêche, il s'agit de pêche artisanale et de poisson frais à 100 %. On s'adresse plutôt à des petites entreprises qui n'ont pas toujours l'organisation nécessaire pour répondre à la commande publique, puisque ce sont des contraintes nécessaires mais importantes. C'est pour cette raison que la première délibération concerne la fourniture des produits de la mer. L'offre proposée était une offre irrégulière. Et cette délibération a pour objet d'attribuer le marché au prestataire retenu, qui a revu son offre en fonction de ce qui avait été discuté avec la Ville.

On vous propose d'attribuer cet accord-cadre de fourniture pour l'achat de produits de la mer pour une valeur de maximale de 28 000 € hors taxes, du poisson frais pour les restaurants scolaires, à l'entreprise Les Camaret.

Monsieur BENHAROUS.- On vote cette délibération. Très bien. Une seconde délibération porte à peu près sur le même sujet, mais Madame GIFFARD a décidé de les présenter et de les voter séparément. On va donc passer au vote de cette délibération. - Je souhaite la bienvenue à Christian Lagrange qui nous rejoint - Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Si vous n'en avez pas tout de suite, vous pouvez les garder pour la suivante. Comme ce n'est pas loin sur le même sujet, on pourra les poser de la même manière.

Je mets au vote et tu nous présentes la suivante. Je mets au vote l'attribution de l'accord-cadre concernant la fourniture de produits de la mer pour la cuisine de production des écoles Pau-Langevin et Julie Daubié. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Elle est adoptée à l'unanimité.**

Gaëlle, à toi la parole pour la suivante.

6. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE VIANDE BIO POUR LA CUISINE DE PRODUCTION DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET JULIE DAUBIÉ

Madame GIFFARD.- La seconde délibération vise à lancer un nouvel appel d'offres qui concerne la fourniture de viande bio pour cette même cuisine de production. Le lot relatif à la viande n'a pas été attribué puisqu'il avait reçu une candidature unique qui était irrégulière et que l'entreprise n'a pas été en mesure de fournir les éléments demandés.

Pour le moment, je vous rassure, nous avons toujours deux repas végétariens par semaine, mais nous avons des possibilités pour acheter de la viande auprès d'autres fournisseurs ponctuellement, dans la mesure où cet appel d'offres a été infructueux. Mais nous souhaitons repasser ce marché. On est dans le cadre d'un accord-cadre pour une durée d'un an, reconductible trois fois, avec un maximum de 60 000 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de cet accord-cadre pour la viande bio. On est toujours dans une logique de se fournir au plus près de ce qu'il est possible. Peut-être pour préciser, aujourd'hui on fait appel à la Coop Bio d'Ile-de-France pour les fournitures ponctuelles de viande, ou à d'autres fournisseurs quand cette coopérative ne peuvent pas fournir en raison des délais.

Monsieur BENHAROUS.- Alors avant de céder la parole à qui veut la prendre, s'il y a des demandes de prise de parole, j'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui font que ce projet a pu arriver à terme. Gaëlle, qui l'a porté avec d'autres élus, depuis de nombreuses années, et l'ensemble des équipes. Parce que la difficulté de ce projet était d'abord et avant tout de réaliser les travaux qui permettaient de transformer une cuisine qui sert à réchauffer des barquettes en une cuisine de fabrication, sur un délai contraint de deux mois. On s'est vite rendu compte que deux mois, cela n'allait pas être possible. On a un peu embêté les enfants et les parents des écoles Paul Langevin et Julie Daubié pendant le mois de juin pour démarrer les travaux dès le mois de juin, en leur servant des repas froids ou des repas de type pique-nique. Et il a fallu que nos équipes se mobilisent pleinement pour que les travaux se mènent vraiment tambour battant au cœur de l'été, pour qu'on arrive à la rentrée en ayant à peu près terminé les choses. Les travaux étaient quasi terminés à la rentrée, on a préféré prendre une petite période de sécurité pour commencer véritablement. Les repas chauds ont pu être servis dès la rentrée, mais c'est le 15 septembre, comme l'a dit Gaëlle, qu'on a commencé à servir les repas cuisinés sur place. Je pense que, maintenant que les enfants ont goûté ce qui leur est proposé par cette cuisine de production, ils ne regrettent plus le mois de juin passé à manger des sandwichs ou des salades, et qu'ils en voient désormais l'intérêt. En tout cas, c'est un beau projet et il a fallu la mobilisation de nombreuses équipes pour y arriver, que je veux sincèrement remercier ici.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette seconde délibération ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Vous y avez déjà partiellement répondu. C'était pour féliciter Gaëlle GIFFARD qui a pu mener à bien ce projet qui nous réjouit tous. Et c'était pour savoir comment cela se passait depuis, depuis début septembre. J'imagine qu'il y a eu un apprentissage qui permettra aussi d'étendre de manière encore plus robuste pour les autres écoles ?

Madame GIFFARD.- Déjà, je rappelle pourquoi on a créé cette usine de production dans ces deux écoles. C'était là où il y avait une ancienne cuisine dans les années quatre-vingt, et c'est là où l'office était le plus vaste. On avait une superficie qui nous a permis de mettre en place cette cuisine. En revanche, il n'y a pas la superficie pour produire les 1 500 repas. Là, on assure à peu près un tiers des repas. On a bénéficié, comme je l'ai dit, de l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris. Et j'en profite aussi pour remercier les services qui ont sollicité ces accompagnements, ces subventions. On a obtenu également une subvention de la DSIL, les services de l'Etat, pour soutenir les travaux, puisque c'était un budget conséquent. Et on a choisi d'être accompagné par un prestataire spécialisé dans l'éducation au goût, notamment un aspect autour de la cuisine végétarienne, qui a formé nos équipes d'une dizaine d'agents qui cuisinent sur place. On a recruté un chef et un second, et on a formé une équipe de sept personnes qui aident en cuisine et au service pour servir les quasiment 500 enfants et adultes qui déjeunent dans ces deux écoles.

Le Maire l'a dit, on a eu un tout petit peu de retard par rapport aux travaux. Je remercie les services, notamment Madame Nathalie DREYER-GARDE et Hugo BLANC, ainsi qu'Alina BENARBIA et Florine LONGUEVILLE, puisqu'ils ont suivi les entreprises de très près afin que les travaux puissent avoir lieu en plein mois de juillet et mois d'août, même s'ils avaient commencé en juin. On a eu un peu de retard, mais comme le Maire l'a dit, l'essentiel est que les enfants ont pu manger chaud dès la rentrée. Le chef a commencé à cuisiner dès le lundi 15 septembre. Il a été victime de son succès puisqu'il avait prévu des pâtes avec une espèce de bolognaise avec du poulet, une recette originale, et une alternative végétarienne. Les enfants en ont tellement voulu et revoulu qu'on a eu une petite pénurie en fin de service, et que le service, dans les deux premiers jours, a un peu dépassé les limites de l'ouverture de l'école. C'était le petit moment de rodage, mais depuis, tout est rentré dans l'ordre. C'est vrai que c'est plus facile le jour du service végétarien puisqu'il y a un seul plat, que quand il y a l'alternative végétarienne, puisqu'il faut demander aux enfants ce qu'ils mangent. La spécificité de ces écoles est qu'on est sur du service à table. On a étudié tout cela et acquis des nouveaux équipements pour permettre de maintenir au chaud les plats. Par ailleurs, on est entièrement en bacs gastro inox. Plus de plastique ni de barquettes. Les goûters sont réalisés sur place. Le chef fait par exemple des pâtisseries, des cakes. On est sûr de la très haute qualité qui est très positive pour la santé des enfants, pour qu'ils aient des bonnes conditions pour leurs apprentissages. L'avantage est que les personnels sont formés. On forme, aussi avec ces équipes qui nous accompagnent, les personnels du périscolaire qui accompagnent les enfants. Jusqu'à présent, on était concentré sur la cuisine et le service, mais on a noté une grande diminution du gaspillage alimentaire. Par ailleurs, le chef est applaudi à chaque fois qu'il passe dans les box, les enfants sont reconnaissants.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Gaëlle. Avec un regard beaucoup moins expert que Gaëlle, mais plus celui du témoignage que je peux donner sur la fois où j'y suis allé, je dirai d'abord que c'est vraiment très bon. Je ne me plaignais pas, je vais manger régulièrement à la cantine et je mangeais les repas qu'on servait avant et je ne trouvais pas qu'il était de mauvaise qualité. Je trouvais qu'on mangeait bien à la cantine. Mais là, le saut qualitatif est réel et on le voit dans ce qui reste ou ce qui ne reste plus dans les assiettes des enfants. C'est tout à fait parlant. Un autre indicateur aussi, c'est le nombre d'enseignants qui ne mangeaient plus à la cantine et qui reviennent déjeuner.

Un autre élément qui m'a paru très fort, c'est le lien qui se crée très vite entre les enfants et les chefs (ils sont deux, lui et le second). Ce lien atteste que les enfants ont pris conscience qu'on cuisinait sur place, et pour eux.

Puis moi, ce que j'ai trouvé peut-être le plus émouvant, c'est la manière dont nos agents, les commis, qui étaient déjà des agents de la Ville et qui travaillaient soit dans cette cantine, soit dans d'autres, qui ont été volontaires pour travailler dans cette cantine, avec les particularités de cette cantine, étaient véritablement émus les premiers jours, parce qu'elles ont retrouvé un sens différent à leur métier. Je ne dis pas que leur métier n'avait pas de sens avant, il avait évidemment du sens, mais là c'est un sens vraiment différent. Le sens de nourrir véritablement les enfants par quelque chose qu'on prépare pour eux. Et j'ai trouvé que, pour des agents qui parfois avaient plusieurs années, pour ne pas dire décennies d'expérience dans les cantines, cette émotion faisait plaisir à voir et elle était touchante. C'est un bon bilan. Si vous voulez le vérifier par vous-même, en essayant de ne pas perturber le service en n'allant pas y manger tous trop nombreux ensemble, mais si les uns les autres, vous voulez que par petits groupes on puisse aller déguster tel ou tel repas, le chef se fera un plaisir de nous accueillir, on organise cela évidemment sans problème.

Pas d'autres demandes de prise de parole ? Oui.

Monsieur DOUXAMI. - Je voulais encore féliciter Gaëlle. Je trouve que c'est vraiment un projet formidable. Cela donne beaucoup de sens à ce qu'on fait. On a coché toutes les cases, c'est-à-dire les subventions, cela n'a pas coûté si cher à la Ville. Redonner du sens à l'administration, apporter un service différent au citoyen.

Je voulais préciser aussi que le centre de loisirs le mercredi y déjeune. Ce n'est pas seulement les écoles, mais on essaye au maximum d'utiliser cette cuisine de production. Je peux dire pour les prochaines écoles, on a envie que cela se généralise aux Lilas. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Je pense qu'il n'aura échappé à personne qu'a priori, au mois de mars, des élections municipales décideront celles et ceux qui seront à notre place après le mois de mars et qui décideront de poursuivre ou non dans cette voie. On espère évidemment que ce sera le cas. Il leur reviendra d'en décider.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Lisa. J'allais te proposer de présenter les deux délibérations ensemble. Mais tu fais comme tu veux aussi.

7. SUBVENTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR LA CRÉATION D'UNE ANTENNE DENTAIRE

Madame YAHIAOUI. - Bonjour, bonsoir à toutes et tous, chers collègues. Je vais présenter les deux délibérations l'une après l'autre, puis on pourra faire les votes en même temps si vous le souhaitez, Monsieur le Maire.

Deux délibérations qui concernent le Centre municipal de santé, dont on est aussi très fier localement. Le Centre municipal de santé conjugue une pratique curative et préventive à une démarche sociale de proximité. Il propose des consultations non seulement en médecine générale, mais également sur des spécialités, un service dentaire, des soins infirmiers, de l'orthophonie et de la kinésithérapie. La rénovation du centre municipal de santé a démarré. Le centre a déménagé à grand renfort d'affichage d'informations dans Info Lilas. Pour les personnes qui vont au centre de santé, je pense que l'info passe un peu partout maintenant et que cela ne sert à rien d'aller là-bas puisqu'il est en cours de rénovation. On met aussi sur les réseaux sociaux de la Ville.

Il y a deux installations. Une première installation pour tout ce qui va être médical, va se trouver dans la cour Saint-Paul (la petite allée en face du Biocoop derrière la mairie, côté du boulevard de la Liberté), pour à peu près toutes les activités du Centre municipal de santé. Et, pour l'activité dentaire, on a choisi une installation au 10 rue du Centre (à côté du parc Lucie-Aubrac). Ce besoin temporaire de déplacer l'activité dentaire a conduit au projet d'acquisition d'un fauteuil dentaire avec une unité de soins mobiles et un dispositif de radiologie qui permettra, suite aux travaux, de poursuivre cet accès aux soins dentaires sur le territoire pour des patients qui ont des difficultés pour se déplacer au Centre municipal de santé. Le développement de l'activité dentaire sera hors les murs et permettra un exercice des professionnels en développant les visites à domicile sur le territoire et l'accès à ses soins dentaires pour les personnes en difficulté de mobilité ou d'autonomie et de ce fait éloignées parfois de ce type de soins.

L'objectif aussi est de réaliser des actions de prévention et de dépistage, mais aussi des journées d'intervention dans les établissements partenaires.

Cette subvention couvre l'achat d'un fauteuil dentaire et d'une unité de soins mobile complète ainsi que son installation. L'ARS a décidé l'octroi d'une subvention de 46 412 € au titre du Fonds d'intervention régional.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de reversement de cette subvention de 46 412 € au titre du FIR et de la percevoir.

Je vais faire le deuxième point, si vous voulez, Monsieur le Maire, puis on fera un vote pour les deux.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Madame YAHIAOUI. - Le deuxième point est aussi une subvention de l'Agence régionale de santé, qui va concerner cette fois-ci la rénovation du Centre municipal de santé. On l'a dit tout à l'heure, on a des services qui sont exemplaires dans la recherche de subventions, et cela a été le cas aussi ici pour le centre de santé qui, du coup, est en train d'être rénové. L'aménagement

de deux nouveaux cabinets à l'intérieur, permettra (on l'espère) l'ouverture de deux postes supplémentaires et de compenser la perte de médecins libéraux sur la Ville, puisqu'on voit malheureusement que de plus en plus, les cabinets libéraux ne sont pas repris par d'autres professionnels, les plus jeunes générations optant davantage sur des lieux plutôt collectifs, comme peuvent l'être le Centre municipal de santé ou d'autres structures un peu plus élargies que d'être sur les modèles des cabinets indépendants.

Pour cette rénovation, on va avoir deux postes supplémentaires. Cela va permettre de répondre à la demande croissante du nombre de patients qui sont accueillis au Centre municipal de santé. Cela me permet aussi de préciser, pour les nouveaux Lilasiens qu'on a reçus récemment en mairie, qui très souvent, nous font part de leurs difficultés de pouvoir trouver un médecin référent pour la sécurité sociale, ce qu'on appelle le médecin traitant, que le centre de santé peut être votre référence de médecin traitant. Il accepte tous les nouveaux patients et derrière vous pouvez voir un généraliste ou un autre. Cela rentre dans le parcours du médecin traitant et cela peut être une alternative pour les personnes qui arrivent sur la Ville, ou dont le praticien part à la retraite et n'est pas remplacé. 15 % de la population lilasienne fréquente le Centre municipal de santé. Les derniers chiffres qu'on avait retenus, notés dans la délibération sur l'année 2023 : 3 569 personnes, 1 935 consultations au Centre municipal de santé. Cela permet d'imaginer cet agrandissement pour accueillir des nouveaux professionnels, pour travailler sur des actions de prévention et d'attirer des médecins plus juniors qui pourront renforcer l'équipe en place.

Le CMS propose des consultations de spécialistes, on le rappelle, un gynécologue, un psychiatre, une infirmière, les deux fameux dentistes qui vont être installés rue du Centre, et un orthophoniste (on sait à quel point il est difficile d'avoir ce type de rendez-vous).

Le projet prévoit aussi un agrandissement des cabinets de consultation et de la salle d'attente. Une attention particulière est portée sur l'environnement général d'accueil, notamment sur la lumière, pour permettre un accueil adapté pour toutes et tous et des meilleures conditions de travail pour les praticiens, un cadre agréable et fonctionnel, en modernisant aussi les équipements médicaux et informatiques, et garantir la qualité des soins et le confort des patients.

Les travaux de rénovation comprennent une démolition et un désamiantage (très souvent, sur ce type de bâtisse, on a des travaux de désamiantage à faire et qui sont faits bien entendu par des personnels qualifiés). Ensuite, il y a une partie sur la menuiserie avec du remplacement de châssis vétuste des menuiseries existantes et des dépôts de menuiseries et de volets roulants plutôt que les volets métalliques que nous avons jusqu'à maintenant, le double vitrage sur les deux façades, et l'aménagement intérieur avec des cloisons disposées différemment (qui ont été travaillées avec l'équipe sur place pour répondre à leurs besoins), des faux plafonds, de la peinture, du carrelage, de la peinture au sol, bref, un beau centre de santé.

Au rez-de-chaussée, on aura un accueil de 18 mètres carrés, une salle de repos, une infirmerie, un bureau de médecin directeur et un cabinet de médecin général. Puis, des espaces en étage, que ce soit à l'étage supérieur ou l'étage inférieur, qui seront desservis par un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, on installera deux cabinets dentaires et un petit cabinet pour le psychologue et psychiatre, des cabinets de médecine générale et gynécologie aménagés comme tels, puis la réfection des cabinets de toilette.

Ces travaux sont aujourd'hui estimés à 750 000 € qui ont été budgétés. Ils démarrent maintenant. L'ARS a décidé l'octroi d'une subvention de 200 000 € pour nous accompagner sur ce projet. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à percevoir cette subvention. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci de cette présentation très complète. À mon tour, évidemment, je remercie les services qui, là encore, se sont mobilisés pour obtenir ces subventions qui allègent ce qui reste à la charge de la Ville pour ce chantier qui était nécessaire. Nous en escomptons d'autres qui vont contribuer à diminuer encore le coût réel pour la Ville de ce réaménagement du Centre municipal de santé. Pour celles et ceux qui connaissent ce bâtiment, c'est un bâtiment ancien et vétuste. Il fallait faire ces travaux. Il fallait le faire d'abord parce que le bâtiment en avait besoin et parce que, Lisa l'a parfaitement expliqué, nous avons sans doute besoin de repenser l'utilité de ce bâtiment pour offrir, notamment en matière de médecine générale, une offre plus étoffée dans un contexte où, par rapport à il y a quelques années, le fait de trouver un médecin généraliste devient de plus en plus complexe, y compris aux Lilas, alors qu'on était moins touchés. La population médicale a vieilli. Des médecins nous ont quittés, des médecins ont cessé leur activité, et on a du mal à trouver de jeunes praticiens pour venir travailler en libéral. De manière assez surprenante, dans des structures collectives, que ce soit des centres de santé privés ou des centres municipaux de santé, on trouve plus facilement des médecins qui acceptent de venir passer une partie de leur temps dans ces structures, sans doute parce qu'ils se voient allégés de toute la charge administrative qui ne pèse pas sur eux et qu'ils peuvent se concentrer pleinement à leur cœur de métier, c'est-à-dire la médecine.

Je veux remercier aussi le personnel du Centre municipal de santé qu'il a fallu fermer pendant quinze jours. Pour les patients, cela n'a pas été évident, même si évidemment, on les a prévenus. Il a fallu

ensuite qu'ils acceptent de déménager vers des locaux pour que l'activité ne soit pas totalement interrompue pendant la période des travaux. Ils ont fait tout cela de bonne grâce. Ce n'était pas évident, mais avec un grand sens du service public, ils méritent vraiment tous nos remerciements. Les travaux vont démarrer. On espère qu'ils devraient se terminer pour le mois d'avril et que tout le monde, patients et médecins, pourront réintégrer les locaux du Centre de santé qu'ils connaissent mais qu'ils retrouveront profondément modifiés par la belle réhabilitation. Enfin, on en profite pour pouvoir bénéficier d'une subvention qui, non seulement permet de financer les travaux, mais aussi l'achat d'un camion mobile qui nous permettra de pratiquer ce qu'on appelle maintenant dans le domaine médical « l'aller-vers », pour du dentaire ou d'autres activités médicales. Une fois qu'on aura utilisé pendant cette période de travaux ce véhicule, nous conserverons ce dernier, et cela nous permettra, soit d'aller dans les écoles, soit d'aller dans les différents quartiers pour proposer de la médecine de proximité comme on en a besoin. On sait que c'est aussi une des difficultés de faire venir les gens chez le médecin. Là, le médecin ira vers eux. Cela peut être quelque chose de complémentaire à l'offre que nous avons au Centre municipal de santé.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur l'une ou l'autre de ces délibérations, que l'on votera ensuite séparément ?

Je vais mettre la première aux voix. La subvention de l'Agence régionale de santé pour la création d'une antenne dentaire au titre du Fonds d'intervention régional. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des élus qui ne prennent pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

La seconde subvention de l'Agence régionale de santé au titre du Fonds d'intervention régional, mais cette fois-ci pour la rénovation du Centre municipal de santé. Pas d'opposition, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Pas ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 19 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, on va passer à la deuxième partie de notre ordre du jour. Ces délibérations qui, a priori, ne donnent pas lieu à présentation ou explication de la part des élus, qui donnent lieu évidemment à un vote. Je le répète à chaque fois, que ce soit pour les élus de la majorité comme de l'opposition, si sur telle ou telle de ces délibérations, vous avez repéré ou vous repérez quelque chose qui nécessite une intervention, une demande d'explication, une prise de parole, vous m'arrêtez à n'importe quel moment et on cède la parole à qui souhaite la prendre.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération 9, c'est la création et la suppression d'emplois permanents, ce qu'on appelle l'actualisation du tableau des effectifs, dont vous aurez remarqué qu'il ne contient rien d'autre que des régularisations par rapport à des agents qui ont changé de grade en fonction de l'obtention de tel ou tel concours.

Est-ce qu'il y a une prise de parole sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION JEUNESSE ET PRÉVENTION

10. CONVENTION DE SUBVENTION POUR LA JOURNÉE DE PRÉVENTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) 2025

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante nous conduit à adopter une convention qui permet à la Ville de toucher une subvention pour l'organisation de la Journée de prévention de la sécurité routière, qui a lieu tous les ans dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière. C'est une subvention de 3 000 € qui nous est allouée pour l'organisation de cette journée qui a eu lieu l'été dernier, au cœur du quartier des Sentes, comme chaque année.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

11. CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC LES QUATRE ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF AGIS T JEUNE

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante repose sur quatre conventions de partenariat, dans le cadre d'un dispositif dont on a déjà plusieurs fois échangé ici, qui s'appelle AGIS T JEUNE, qui consiste à ce que des jeunes puissent bénéficier du soutien financier de la Ville pour des projets qui leur sont chers et qu'en contrepartie, il leur soit demandé de quelques heures de bénévolat, soit dans des services municipaux, soit avec des associations Lilasiennes. Pour que ces heures de bénévolat puissent être organisées, il faut que des conventions lient la Ville avec les associations partenaires. Ce sont ces quatre conventions qui vous sont proposées ici.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

12. CONVENTION AUTORISANT LE PASSAGE D'UN VÉHICULE DE COLLECTE DES DÉCHETS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE ROMAIN-ROLLAND

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est une convention qui autorise le passage d'un véhicule de collecte de déchets au sein de l'école Romain-Rolland. C'est tout simplement une convention qui va nous permettre au véhicule qui va collecter les poubelles de pouvoir rentrer dans l'école. Mais pour qu'il ait le droit de rentrer dans l'école, il faut que nous en délibérions ici.

Y a-t-il une demande d'explication sur ce passage de véhicules de collecte de déchets ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

13. CONVENTION DE PARTENARIAT « IKARIA » CINÉMA ET SPECTACLE VIVANT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS.

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante nous propose une convention de partenariat avec le département de Seine-Saint-Denis concernant le dispositif dit « IKARIA », qui permet en fait aux seniors de bénéficier de tarifs réduits ou de gratuité pour des activités culturelles. Et il s'agit là de permettre au théâtre du Garde-chasse de devenir partenaire de ce dispositif. Dispositif dont bénéficient de très nombreux seniors.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

14. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC EST ENSEMBLE RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MOBILIERS D BUREAU ET DE RÉUNION

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose la création d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics, de mobiliers et de bureaux et de réunions. En fait, ce sont les villes d'Est Ensemble qui se mettent ensemble pour acheter leur mobilier de bureau et de réunion, de manière à bénéficier de faire une économie d'échelle et bénéficier de tarifs plus avantageux. C'est un des intérêts d'Est Ensemble.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

15. FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ANNEXES (PÉAGE, PARKING, LAVAGE) PAR CARTES ACCRÉDITIVES POUR LES VÉHICULES DE LA VILLE DES LILAS. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PASSE SELON LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER LEDIT ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est relative à la fourniture de carburant et de prestations annexes pour les cartes accréditatives pour les véhicules de la Ville des Lilas. Cet accord-cadre va permettre aux véhicules de la Ville de pouvoir se fournir en carburant, de payer le péage, le lavage et le parking. C'est un accord-cadre à bon de commande que nous devons passer selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Nous allons faire appel à différentes candidatures pour désigner les prestataires de cet accord-cadre.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

16. LANCEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCES DE LA VILLE DES LILAS ET DU CCAS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est du même type sur une prestation différente puisqu'il s'agit du marché d'assurance de la Ville et du CCAS. La Ville a besoin d'être assurée, ses bâtiments communaux, la Ville elle-même et le CCAS doit l'être également. Nous passons par un marché relatif à un appel d'offres. Nous devons lancer un nouveau marché lorsqu'un marché arrive à terme. C'est le cas ici et nous allons renouveler notre marché d'assurance. C'est le lancement de la procédure que cette délibération nous permet de réaliser.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

17. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'IMPRESSION ET AU FAÇONNAGE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PÉRIODIQUES

Monsieur BENHAROUS.- Nouvel appel d'offres cette fois-ci sur tout autre chose, puisqu'il s'agit de l'impression et du façonnage des supports de communication périodiques de la Ville des Lilas , pour l'essentiel *Info Lilas* et quelques autres publications. Là aussi, il y a un marché avec un imprimeur qui imprime l'ensemble de ses supports de communication, notamment celui-là. Quand le marché arrive à terme, nous devons le renouveler et lancer une procédure d'appel d'offres ouvert. C'est le cas ici. Nous lançons la procédure.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui.

Madame SARRE.- Je voulais juste redire notre souhait que ce périodique évolue. C'était juste l'occasion de le répéter une dixième fois !

Monsieur BENHAROUS.- On entend ce souhait, même s'il s'agit ici de choisir le prestataire qui l'imprimera, et le prestataire qui l'imprimera n'a aucun pouvoir sur le contenu de ce qu'il imprime. Mais j'entends la remarque et on l'avait déjà entendu lors d'échanges précédents.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

18. ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur BENHAROUS.- Cette délibération est très formelle. La Ville des Lilas est partie prenante d'un groupement intercommunal qui s'appelle le SIGEIF, et lorsqu'une commune décide d'entrer ou de sortir du syndicat intercommunal, toutes les communes membres doivent donner leur aval par délibération du Conseil municipal. Là, il s'agit de la commune, que je connaissais mal, de Longpont-sur-Orge qui souhaite adhérer au SIGEIF, et comme nous en sommes membres, nous devons donner notre accord. Je vous propose que nous donnions notre accord, nous n'avons pas de déclaration d'hostilité à faire aux habitants de Longpont-sur-Orge.

S'il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

19. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ENSEMBLE

Monsieur BENHAROUS.- Enfin, dernière délibération, là aussi très formelle mais importante, c'est le rapport annuel que nous doit la société publique locale *Est Ensemble*, qui est la société publique locale, la SPL Est Ensemble, qui est en charge des opérations d'aménagement. Elle réalise une opération principalement sur Les Lilas, notamment par l'opération d'aménagement des abords du parc Lucie-Aubrac, géré par cette SPL. Elle réalise des tas d'autres opérations d'aménagement sur les autres villes du territoire, notamment Pantin. Et comme n'importe quelle SPL, toutes les villes membres de la SPL doivent prendre connaissance du rapport annuel de cette société publique locale. C'est ce rapport qui vous a été communiqué et qui nous est demandé d'approuver.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Nous avons épuisé notre ordre du jour et je vous souhaite, mes chers collègues, une excellente soirée.

Le 26 novembre 2024

Signature :



